



**Commune de
LIGNIERES-CHATELAIN**

**16 Place de la Mairie
Tel. 03.22.38.03.91**

KERMESSE SCOLAIRE

Les élèves du regroupement pédagogique vous invitent à leur kermesse qui aura lieu le :
Samedi 24 juin 2023 dès 11 heures à l'école de Lignières-Châtelain.

Restauration sur place et jeux l'après-midi.

REMISE DES LIVRES : INVITATION

Le Conseil Municipal et notre Professeur des Ecoles, vous convient à la traditionnelle remise des livres qui est programmée le :

Mardi 27 juin 2023 à 17 heures 15 à l'école de Lignières

Chaque année les enfants de Lignières-Châtelain scolarisés dans notre syndicat scolaire se voient remettre un livre en fin d'année offert par la municipalité.

Un verre de l'amitié ponctuera cette manifestation. Nous comptons sur votre participation.

**ENTRETIEN DES PROPRIETES ET RAPPEL DES REGLES DE BON
VOISINAGE**

Les haies en bordure des voies communales doivent être tondues de façon à respecter les alignements des parcelles et ne pas gêner la circulation.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, motoculteurs, perceuses, nettoyeurs haute-pression, ... ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8 heures 30 à 12 heures et de 14 heures 30 à 19 heures 30,
- Les samedis de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures,
- Les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures.

Sont aussi à modérer les bruits de voisinage tels que les appareils audiovisuels ou électroménagers, les jeux bruyants, les fêtes occasionnelles, ...

PHOTO DE LA POPULATION

La photo de la population est consultable :

- en Mairie ouverte du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures,
- sur le site de la Commune : <http://www.lignieres-chatelain.fr>

Son prix unitaire est de 20 € mais la municipalité prend 10 € soit un reste à charge de 10 €.

Son format : 18 cm * 24 cm.

Si vous souhaitez passer commande merci de compléter le coupon ci-dessous et le déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie accompagné du règlement par chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC.

Nom et Prénom : _____

Adresse : _____

Quantité : _____ Coût : _____

Et retrouvez toutes les informations sur le site de la commune :
<http://www.lignieres-chatelain.fr>

IPNS
Ne pas jeter sur la voie publique